

Couvert bourgeoisial du Darbellec Chandolin

Réservation

L'inscription doit impérativement être faite auprès de l'office du tourisme de Chandolin (027 476 17 15). La réservation devient définitive dès le paiement du montant de location (selon tarif en vigueur).

But de la réservation	:	 Contact Nom, prénom Adresse	:	
Date de la réservation	:	 Ville Téléphone e-mail	:	

Règlement d'utilisation

- Aucun feu ou foyer sauvage n'est autorisé; seul le foyer couvert prévu à cet effet sera utilisé.
- Après son utilisation, le couvert doit être rendu propre. Les foyers, tables, bancs, grilles et WC devront être nettoyés. Dans le cas contraire, la Bourgeoisie mandatera une équipe de nettoyage aux frais du locataire. Toute dégradation au matériel et à l'infrastructure sera également facturée. Les diverses serrures seront fermées et la/les clé(s) rendue(s) à l'office du tourisme sans délai. En cas de perte de la/des clé(s), un montant de CHF 100.- sera facturé par clé.
- La gestion des déchets relève de la responsabilité du locataire et doit être conforme au règlement communal disponible sur le site de la commune d'Anniviers. Le locataire a l'obligation d'évacuer ses déchets par ses propres moyens et à ses frais.
- Le règlement communal de police doit être respecté, en particulier le chapitre relatif à la tranquillité publique. Ainsi, chacun est tenu de prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui à toute heure, aussi bien de jour que de nuit, en particulier les dimanches et les jours fériés, conformément aux usages en vigueur. La musique et les nuisances sonores ne sont pas autorisées entre 22h00 et 8h00. En cas de réclamation, il sera fait appel à la police. Les frais d'intervention seront facturés au responsable qui aura loué le couvert.
- En termes d'accès, 2 voitures par secteurs sont autorisées à se parquer sur place vers le poste d'observation de la faune (quittance de confirmation faisant office d'autorisation de circuler – à disposer sur le pare-brise) pour la logistique. Les autres usagers doivent laisser leur véhicule aux parkings de Crouvalor (au départ de la route d'alpage) ou des Plampras.
- Sont notamment interdits, sauf accord écrit préalable de la Bourgeoisie de Chandolin : toute manifestation, payante ou non payante, ouverte au public ; toute activité à caractère commercial ; tout rassemblement à but de propagande politique ou sectaire.

Tarifs de location

Pour toute réservation, le prix total de la location est dû selon tarif en vigueur, cumulable selon les plages horaires. En cas d'annulation, le prix de la location est acquis à la Bourgeoisie. En conséquence, aucun remboursement n'est effectué.

	Secteur couvert	Secteur non-couvert	intégralité (usage exclusif)		
9h-16h	70	50	100		
16h-23h	70	50	100		
23h-9h	150	150	150		
Chandolin, le		Lu et approuvé : Nom et	Lu et approuvé : Nom et prénom – société		
		Signature:			